

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe HAMON, Maire.

Présents : M. Philippe HAMON, M. Claude COLLIN, M. Jean-Jacques SCHERCHEN, Mme Anne-Catherine MEHL, M. Pascal AMRHEIN, Mme Frédérique GUERIN, M. Jean-Claude BRUNIE, Mme Christelle POULIQUEN, Mme Françoise JEANNERET, Mme Raymonde SLADKY, M. Jean-Pierre LENTIGNAC, Mme Dominique DESVIGNES, M. Michel GARCIA, Mme Françoise JOIN, M. Patrick GAMACHE, M. Christian CLOUARD, Mme Sophie MAILLART, M. Franck FAUVEL, Mme Ghislaine FABBRO, Mme Christine ANTONI, Mme Martine THOMPSON, M. Alain LAMOUR, Mme Béatrice DUPERRON, M. Alexandre FACCHIN

Absents excusés et représentés : Mme Viviane GREINER (donne pouvoir à M. Pascal AMRHEIN), M. Yves JESBAC (donne pouvoir à M. Patrick GAMACHE), Mme Delphine DANTEC (donne pouvoir à Mme Anne-Catherine MEHL), Mme Delphine ANTONETTI (donne pouvoir à M. Alain LAMOUR), M. Pierre VIBET (donne pouvoir à M. Alexandre FACCHIN)

Secrétaire : M. Pascal AMRHEIN.

Le quorum est constaté.

Monsieur HAMON : Donne lecture des décisions prises en intersession par délégation de compétences, à savoir :

➤ Décision 2014-042 – Signature d'un contrat de location de bennes, avec l'entreprise LOCA BENNES, pour un coût de location de 120 € HT par mois et de 220 € HT par rotation de benne.

➤ Décision 2014-043 – Signature d'un contrat de maîtrise des nuisibles, avec la société ISS HYGIENNE ET PREVENTION, pour une durée d'un an, pour un montant de 3 535 € HT.

➤ Décision 2014-044 – Signature d'un contrat d'entretien des ventilations (hottes et tourelles) des cuisines des écoles, avec la société ELMAX, pour un montant de 1 780 € HT annuel.

➤ Décision 2014-045 – Signature d'un contrat de vérification et de maintenance des dispositifs désenfumage, extincteurs et alarme incendie avec la société SICLI, pour une durée d'un an, pour un montant de 4 081.80 € HT.

➤ Décision 2014-046 – Signature d'un contrat d'entretien des espaces verts, avec l'Association d'Aide aux Personnes Inadaptées du Sud Essonne, pour une durée d'un an, pour un montant annuel de 4 269.64 € HT.

➤ Décision 2014-047 – Signature d'un contrat de maintenance de l'auto-laveuse, avec la société NILFISK d'une durée d'un an, pour un montant de 991 € HT.

- Décision 2014-048 – Signature d'un contrat d'entretien des espaces verts pour le groupe scolaire des Echassons avec les établissements de la SASU AUTEIL INSERTION d'une durée d'un an, pour un montant annuel de 4 200 € HT.
- Décision 2014-050 – Signature d'un contrat d'évacuation et de traitement de pneus lacérés avec le groupe SEMARDEL d'une durée d'un an, pour un montant de 89 € HT pour la livraison d'une benne, 389 € HT pour le retrait et l'évacuation de la benne et 149 € HT par tonne pour le traitement des pneus lacérés.
- Décision 2014-051 – Signature d'un contrat d'évacuation et de traitement des déchets dangereux avec le groupe SEMARDEL d'une durée d'un an et en fonction des besoins.
- Décision 2014-058 – Signature d'un contrat de prêt de matériel de dosage du lave-vaisselle à tunnel de la cuisine de Lormoy, avec la société DAUGERON, d'une durée d'un an et en fonction des besoins, pour un montant de 45 € HT par déplacement.
- Décision 2014-059 – Signature d'un contrat pour l'animation d'un stage « croquis » avec Madame VALOIS SABATIER du 07 au 11 juillet 2014, pour un montant de 2 000 € TTC.
- Décision 2014-060 – Signature d'un contrat de cession pour un concert chœur et orgue en la Basilique le samedi 22 novembre 2014 avec l'association Chœur en Seulles, pour un montant de 500 € TTC.
- Décision 2014-061 – Fixation de la participation financière des familles pour les séjours d'été 2014 en fonction du quotient familial.
- Décision 2014-062 – Fixation des tarifs de participation au stage croquis du 07 au 11 juillet 2014, 40 € la semaine pour les Longipontains et de 100 € la semaine pour les non résidents.
- Décision 2014-063 – Signature d'un contrat de cession pour le concert chœur et orchestre en la Basilique le vendredi 19 septembre 2014 avec l'association Poly-Song, pour un montant de 500 € TTC.
- Décision 2014-064 – Signature de l'avenant n°1 au marché de travaux de démolition de divers bâtiments sur la commune avec la société MELCHIORRE, d'un montant de 3 000 € HT.
- Décision 2014-065 – Signature d'un contrat d'engagement pour l'animation de 11 ateliers musicaux de 1h30 destinés à l'accueil de loisirs élémentaire avec Madame Geneviève JOSEPH-PIERRE, pour un montant de 825 € TTC.
- Décision 2014-066 – Signature d'un contrat d'engagement avec Nicolas PRIVAT pour la réalisation d'un reportage photographique lors du Festival de la Saint Jean les 28 et 29 juin 2014, pour un montant de 500 € TTC.
- Décision 2014-067 – Signature d'une convention d'occupation de locaux à titre précaire et révocable pour les locaux situés rue de Lormoy avec l'entreprise SEQUANTIC TELECOM pour un montant de 1 500 € mensuel et pour une durée de deux ans.

- Décision 2014-068 – Signature d'un marché de vérification des installations électriques et gaz dans divers bâtiments communaux avec la société APAVE, pour une durée d'un an au plus de quatre ans, pour un montant annuel de 3 005 € HT.
- Décision 2014-069 – Signature d'un contrat d'engagement pour l'installation et la gestion de la sonorisation et des éclairages pour le Festival de la Saint-Jean avec l'entreprise Studiowatts Productions pour un montant de 1 451 € TTC.
- Décision 2014-070 – Signature du contrat di@lege internet avec EDF pour un montant de 480 € HT.
- Décision 2014-071 – Signature d'une convention de partenariat pour l'implantation de conteneurs de collecte TLC (Textiles / Linges de maison / Chaussures) avec LE RELAIS EURE ET LOIR pour une durée d'un an.
- Décision 2014-072 – Signature de l'avenant n°1, augmentation du SMIC de 1.1% sur le tarif horaire, au contrat de mise à disposition auprès d'une personne morale, de personnel en parcours d'insertion ayant pour objectif l'intégration durablement sur le marché du travail avec Hercule Insertion.
- Décision 2014-073 – Signature de la proposition d'assurance tous risques expositions « *Jardins et espaces verts* » avec la SMACL, qui aura lieu du 15 au 23 septembre 2014, pour un montant de 36.96 € TTC.
- Décision 2014-075 – Signature du renouvellement du contrat pour la capture des animaux errants avec la société SACPA pour une dépense annuelle de 0.653 € par habitant.

DECISIONS SIGNEES ENTRE LE 11 FEVRIER ET LE 28 MARS 2014

- Décision 2014-027 – Signature d'une ouverture de ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 500 000 €
- Décision 2014-028 – Signature d'un contrat d'engagement d'un panneau décoratif sur le thème du Japon avec l'auto entreprise RECREATION pour un montant de 500 € TTC.
- Décision 2014-029 – Signature d'un marché d'achat et de livraison de fournitures de bureau, papier A4 et A3 et de consommables pour les imprimantes avec la société NVBuro, pour une durée d'un an renouvelable trois fois et pour un montant annuel :
 - Fourniture de bureau : 5 000 € HT minimum et 10 000 € HT maximum ;
 - Papier blanc et de couleur A4 et A3 : 1 200 € HT minimum et 3 000 € HT maximum ;
 - Consommables pour les imprimantes : 600 € HT minimum et 1 500 € HT maximum
- Décision 2014-030 – Signature d'un marché d'étude diagnostique et de programmation pour la réhabilitation de la grange aux Dîmes avec la société ABCD pour un montant de 22 050 € HT.
- Décision 2014-031 – Modification de la décision N°2014-027 : Le taux d'intérêt Eonia marge est de 1.80% à chaque tirage par l'emprunteur et non de 1.90%.
- Décision 2014-032 – Signature d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle « 1914/1918 : ces années-là » dans le cadre de la programmation de manifestations pour les

commémorations du centenaire de la grande guerre, avec le Théâtre Carpe Diem, pour un montant de 1 100 € TTC.

- Décision 2014-033 – Signature d'un contrat de mise à disposition d'une personne morale avec Hercule Insertion.
- Décision 2014-034 – Signature du renouvellement de la convention de la fourrière pour l'enlèvement des véhicules sur la commune avec la Carrosserie GILLES pour une durée d'un an renouvelable trois fois, avec un montant minimal annuel de 200 € HT et un maximal annuel de 5 000 € HT
- Décision 2014-035 – Signature d'un contrat d'engagement pour l'organisation d'un stage de danse J-Pop avec l'association Longpont demain pour un montant de 733.05 € TTC.
- Décision 2014-036 – Ester en justice dans l'affaire de Madame RITZ et désigner Maître Benoît COUSSY pour défendre les intérêts de la commune
- Décision 2014-037 – Signature d'un contrat de détachement formatif en milieu professionnel avec l'ESAT « Les Ateliers du Vieux Châtres », pour la période du 03 mars au 25 juillet 2014, pour un montant de 1 075.78 par mois.
- Décision 2014-038 – Signature d'un contrat d'engagement pour l'accompagnement des cérémonies commémoratives des 8 mai et 11 novembre 2014, avec l'association Fraternelle, pour un montant de 500 € TTC.
- Décision 2014-039 – Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour le « Bal celtique » qui aura lieu le samedi 28 juin, avec WK Productions, pour un montant de 2 048 € TTC.
- Décision 2014-040 – Signature d'une convention de formation des élus avec l'organisme IFED, les 27, 28 février et 02 mars 2014, pour un montant de 2 100 €.
- Décision 2014-041 – Signature d'un contrat de collecte et de remise du courrier chaque jour en mairie avec la POSTE, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, pour un montant de 2 090 € HT.

Monsieur HAMON : Vous avez tous pris connaissance sur la note de synthèse des décisions prises par délégation de compétences en intersession, avez-vous des questions à poser ou voulez-vous que je rentre dans le détail de ces décisions ?

Monsieur LAMOUR : Pour les prochaines fois, serait-il possible d'avoir en plus du numéro des décisions, les dates auxquelles elles ont été prises ?

Monsieur HAMON : Oui cela ne posera aucun problème, cela peut être fait.

Monsieur LAMOUR : Concernant la décision 66, « Signature d'un contrat d'engagement avec Nicolas PRIVAT pour la réalisation d'un reportage photographique lors du Festival de la Saint Jean les 28 et 29 juin 2014, pour un montant de 500 € TTC » je ne remet pas en cause le talent photographique de Nicolas PRIVAT, connu de tout le monde, je regrette juste qu'on est fait appel à un ancien élu de l'ancien mandat plutôt qu'à Xavier SANTAGATA, qui

est un jeune entrepreneur qui fait partie du pool des jeunes entrepreneurs du Val d'Orge et que traditionnellement, on retenait pour cette raison.

Monsieur HAMON : Monsieur LAMOUR, je vous rejoins mais malheureusement il n'avait pas été demandé assez rapidement à Monsieur SANTAGATA d'être présent.

Je l'ai moi-même vu sur une manifestation du Val d'Orge, je lui ai posé la question mais malheureusement il était déjà pris.

J'avais pris des contacts avec d'autres photographes et le montant des prestations était plus du double de 500 € soit environ 1 000 €

C'est pour cela que nous avons été particulièrement contents de trouver un photographe qui accepte, pour les deux jours, de faire le travail pour cette somme raisonnable.

Monsieur LAMOUR : Entre les décisions 73 et 75, en général, il y a la décision 74.

Monsieur HAMON : Elle ne cache rien de mystérieux, c'est qu'elle n'est pas visée par la sous-préfecture, c'est pour cela qu'elle n'apparaît pas dans le relevé de décisions.

Monsieur LAMOUR : Concernant la décision 75, ce n'est pas la société SEGPA mais la société SACPA, la SEGPA est une section d'enseignement adapté au collège.

Sur les décisions qui ont été prises avant les élections, j'aimerais revenir sur la décision 2014-36 « *Ester en justice dans l'affaire de Madame RITZ et désigner Maître Benoît COUSSY pour défendre les intérêts de la commune* » c'est le dossier que j'évoquais la dernière fois, concernant le terrain en cours de construction illégale et donc vous m'aviez dit que vous me donneriez des réponses au prochain conseil municipal.

J'imagine que ce sera pour plus tard.

Monsieur HAMON : Je vois que vous ne m'interrogez pas sur la décision 2014-027 qui a été prise sous l'ancien mandat par Madame ANTONETTI et qui consiste en la « *signature d'une ouverture de ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne d'un montant de 500 000 €* », cette décision a été prise en février.

Il n'en avait pas fait état avant les élections municipales du mois de mars, ce que je regrette parce que les équipes en présence ont quand même besoin de connaître l'état financier de la commune.

Maintenant, il faut savoir que cette décision a été prise pour faire face aux obligations de dépenses et notamment, pour mandater les factures d'investissement de l'école Jean Ferrat.

Cette ligne de trésorerie de 500 000 €, consommée en intégralité avant les élections, doit être remboursée dans un délai de 12 mois.

Monsieur LAMOUR : Elle n'a pas été rapportée en conseil municipal de 13 février car elle a été prise le 6 février et, comme votre décision 74, elle n'était pas passée au contrôle de légalité.

Monsieur HAMON : Il aurait quand même été souhaitable, Monsieur LAMOUR, que les élus en soient informés parce qu'une ligne de trésorerie de 500 000 € ce n'est quand même pas anecdotique pour les finances de la commune.

Monsieur HAMON : Je vous propose de passer maintenant à l'ordre du jour.

I - Désignation d'un représentant à l'AILE (Association pour l'Insertion Locale et l'Emploi) – Rapporteur Monsieur HAMON

Monsieur HAMON : Vous avez sur table un point supplémentaire.

J'ai été saisi par l'administration de la communauté d'agglomération du Val d'Orge pour la désignation d'un représentant à l'association AILE, l'Association pour l'Insertion Locale et l'Emploi.

Monsieur Jean-Jacques SCHERCHEN a fait acte de candidature pour être le représentant de cette association.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Madame DUPERRON est candidate.

VOTE : Pour procéder à l'élection à main levée, à la majorité absolue.

Monsieur SCHERCHEN ne prend pas part au vote.

Monsieur SCHERCHEN obtient 19 voix

Madame DUPERRON obtient 7 voix

Monsieur SCHERCHEN est élu représentant à cette association.

Monsieur HAMON : Madame MEHL a une information à communiquer sur les comptes rendus des conseils municipaux.

Madame MEHL : Aujourd'hui nous ne pouvons pas encore présenter les procès-verbaux des différents conseils municipaux.

Nous avons rencontré des problèmes techniques par rapport à la retranscription des données. Grâce au formidable travail des agents, on sera en mesure de vous présenter l'intégralité des comptes rendus au conseil municipal de rentrée.

Monsieur BRUNIE : Je demande que le point n°1 soit renvoyé après le point n°8 parce qu'il s'agit d'augmenter la ligne de trésorerie.

Nous aurons l'occasion, lors des explications sur le vote du compte administratif et du budget supplémentaire, d'expliquer les difficultés auxquelles nous devons faire face et pourquoi on demande l'augmentation de la ligne de trésorerie à 1 500 000 €.

Monsieur HAMON : Je suis tout à fait favorable, le point n°1 sera étudié après le point n°8.

II - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – Rapporteur Madame MEHL

Madame MEHL : Il s'agit de modifier, dans la filière culturelle, l'assistant d'enseignement artistique.

Nous allons supprimer le poste d'un assistant d'enseignement artistique pour créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe.

Il s'agit là d'une régularisation du statut d'un professeur de musique qui date de quelques mois.

FILIERE CULTURELLE

SUPPRESSION	CREATION
1 assistant d'enseignement artistique	1 assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe

VOTE : Pour modifier le tableau des effectifs de la façon suivante à la majorité absolue.

III – APPLICATION DU DISPOSITIF D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE – Rapporteur madame MEHL

Madame MEHL : Il s'agit de stagiairiser deux agents qui rentrent dans le cadre d'un dispositif de stagiairisation en vue d'une titularisation au bout d'un an de stage.

Les agents rentrent dans le dispositif par rapport à leur statut actuel, à leur contrat de travail depuis plusieurs années au sein de la commune.

Il s'agit d'un agent dans la filière animation, catégorie C qui aura le grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe et un agent de catégorie B dans la filière culturelle et qui sera assistant d'enseignement artistique.

Il s'agit également d'une stagiairisation qui date de l'année 2013, mais ce dispositif n'avait pas été mis en place par le centre de gestion et il est donc reporté à l'année 2014.

Monsieur HAMON : Il s'agit de la titularisation d'emplois contractuels de plus de 6 ans.

VOTE : Pour l'application du dispositif d'accès à l'emploi titulaire sur l'année 2014, à la majorité absolue

IV – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2014 – Rapporteur Monsieur AMRHEIN

Monsieur AMRHEIN : Il s'agit d'un vote complémentaire pour des associations dont nous avons eu les dossiers tardivement par rapport au dernier conseil et quelques réajustements.

Nous vous proposons pour le Cercle d'Aïkido de l'Essonne (C.A.E) une subvention de 233 €, c'est une subvention de base.

Pour le Groupe de Travail en Self Défense, c'est une création d'association, la subvention de base est de 150 €.

Pour la porte entr'ouverte, la subvention est de 1 242 €. Il s'agit de la subvention de base à laquelle est appliqué le coefficient multiplicateur de 3.

Pour Vie Libre, c'est un réajustement à la suite de la remarque justifiée de Madame THOMPSON sur cette association.

On lui ajoute 308 € pour arriver à la hauteur de la subvention de l'année dernière.

Ce qui fait un total de subventions attribuées pour 2014 de 64 606.60 €.

Il reste donc à ventiler 3 080.40 €

Je vous propose d'attribuer ces subventions en sachant que cette dépense est inscrite l'article 657 48 du budget primitif 2014.

VOTE : Pour le montant additionnel des subventions aux associations pour un montant de 1 933 € à la majorité absolue.

V – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS RELATIVE A LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE LONGPONT SUR ORGE AUX FRAIS D'ECOLAGE – Rapporteur Monsieur AMRHEIN

Monsieur AMRHEIN : La commune compte officiellement un enfant scolarisé en classe d'inclusion scolaire sur la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois pour l'année scolaire 2013-2014.

Celle-ci demande aux communes de résidence des enfants scolarisés en CLIS de participer aux frais d'écolage.

Je vous rappelle que les CLIS ont pour vocation d'accueillir des élèves handicapés dans des écoles ordinaires afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire normal.

La participation financière de notre commune aux frais d'écolage demandée par la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois est une charge réglementaire répondant à la loi dans ce domaine et s'élève à 686.02 €.

Il y a donc lieu de procéder à la signature d'une convention pour la prise en charge de ces frais d'écolage.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention avec la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois.

VOTE : Pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois relative à la participation de la commune de Longpont sur Orge aux frais d'écolage pour l'année 2013-2014 à la majorité absolue.

VI – EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 ET PRISE D'ACTE DE SA CONFORMITE AVEC LE COMPTE DE GESTION 2013 DU TRESORIER – Rapporteur Monsieur BRUNIE

Monsieur BRUNIE : Concernant le vote du compte administratif, il y a d'abord un rappel de procédure à faire.

Lors d'une année, j'ai envie de dire « normale », qui n'est pas une année d'élections avec le remplacement d'une équipe par une autre équipe, le Maire, dont on vote le compte administratif de l'année précédente, ne peut pas présider le conseil municipal au moment du vote.

Un président de séance doit être élu.

Le Maire qui était en exercice l'année précédente peut être présent lors des délibérations mais ne peut pas participer au vote.

Cette année, on est dans une configuration un peu particulière où le conseil municipal a été complètement renouvelé, et où le Maire en exercice ne présente pas le budget qu'il a exécuté l'année précédente.

Alors, quand on recherche toute la documentation administrative sur la question, y compris un arrêt du Tribunal Administratif de Nice du 02 août 85 dans l'affaire COREP du VAR, il résulte Code général des collectivités locales, article L2121-14 et de ce jugement de tribunal que le Maire actuellement en exercice peut continuer à présider le conseil municipal, peut participer au vote et à la discussion.

Madame ANTONETTI, dont c'est le compte administratif, est encore conseillère municipale, elle aurait du sortir simplement au moment du vote mais le problème ne se posera pas ce soir. Monsieur HAMON peut continuer à présider le conseil et peut participer au vote du compte administratif.

Il y deux documents différents :

Le compte de gestion, document établi par le comptable public en l'occurrence la trésorerie de Montlhéry, qui tient le compte banque de la mairie et qui tient également sa comptabilité qui comptabilise l'intégralité des mouvements comptables et financiers de la commune.

En définitif, le compte de gestion de la trésorerie est le document de référence qui est incontestable.

Sur ce document, il n'y a pas de vote à proprement parlé, il y a simplement une prise d'acte.

Le deuxième document est le compte administratif établi par le service comptable de la mairie. Ce sont les comptes de l'ordonnateur, c'est-à-dire le Maire.

Comme il est établi à partir des mêmes documents que le compte de gestion de la trésorerie, il est en parfaite concordance avec celui-ci. Quand il n'est pas en parfaite concordance, les deux

services se rapprochent pour voir ce qu'il y a de différent, afin d'établir des documents en concordance.

Cette concordance entre les deux documents, le compte de gestion de la trésorerie et le compte administratif établi par la mairie, garantit que les imputations comptables ont été correctement passées dans les deux comptabilités, à partir des mêmes documents qui ont été établis et transmis par la mairie à la trésorerie.

Ce compte administratif est le seul document à voter.

Jusqu'à présent, sur la seule base de la régularité comptable du compte administratif, le conseil municipal l'approuvait pratiquement à l'unanimité.

Evidemment, on votait ainsi sur la base de la régularité comptable.

C'était simplement occulter le fait que les chiffres qui figurent dans le compte administratif résultent de décisions de gestion de l'équipe qui était en place au moment de l'exécution du budget de l'année précédente.

Cela résulte à la fois de ces décisions et, à la fois également de sa façon d'administrer la ville.

De ce point de vue, approuver le compte administratif revient à approuver à postériori, ou du moins on peut, peut être, l'interpréter comme une approbation à postériori, les décisions de gestion et de la façon d'administrer la ville qu'avait l'équipe précédente.

En conséquence, et je ferai quelques illustrations qui me conduisent à la position que je vais prendre, c'est-à-dire approuver ou ne pas approuver les décisions de gestion de l'équipe précédente et sa façon d'administrer la ville, j'appelle tous mes collègues de la nouvelle majorité à ne pas approuver le compte administratif 2013 et à vous abstenir lors du vote de ce compte.

Quels sont les points que je souhaite mettre en avant pour appeler à ne pas approuver ce compte administratif 2013.

Il y a d'abord, fondamentalement, le coût du groupe scolaire Jean Ferrat.

Nous serons obligé de parler de ce coût plus en détail tout à l'heure puisque c'est ce qui génère des difficultés importantes au niveau financier pour la commune.

La construction de ce groupe est visiblement une erreur de gestion importante, puisque nous allons ouvrir à Jean Ferrat des classes nouvelles et nous allons être obligés de fermer les classes à l'école de Lormoy. On pourrait donner plus de détail sur tout cela.

Cela veut dire que nous sommes obligés de déshabiller « *Pierre* » pour habiller « *Paul* » et cela va très loin, nous allons déménager du matériel scolaire, puisqu'on ne va pas garder des classes qui vont rester vides toute l'année avec du mobilier scolaire et racheter du mobilier scolaire pour l'autre école.

Cette décision qui a été prise, il y a quelque temps, aurait pu être évitée si on avait regardé de façon attentive l'évolution des effectifs scolaires qui, au lieu d'augmenter, commençaient à diminuer et ils n'ont cessé depuis de diminuer.

Il est même souhaitable, évidemment, que la baisse s'arrête car cela commence à devenir un petit peu dangereux voir inquiétant sur ce qui peut se passer dans la commune.

En conséquence de quoi, il est visible que nous n'approuvons pas cette décision de créer le groupe scolaire Jean Ferrat dans les conditions où cela était fait, nous ne pouvons donc pas approuver les conséquences qui en résultent au niveau du compte administratif 2013.

Pour la deuxième raison, mes petits camarades m'ont demandé de faire des projections de chiffres, j'ai donc préparé quelques documents.

C'est ce dont j'ai parlé lors du conseil municipal du 10 avril, c'est-à-dire la suppression pure et simple d'une grande partie de l'emprunt qui était prévu en 2013.

Comme vous pourrez le constater, il était prévu dans le budget 2013 de faire un/ou des emprunts pour un total de 1 377 000 €.

Vous voyez qu'il a été annulé purement et simplement sans même de report.

Il n'y a eu aucun titre émis et il a été reporté de 200 000 € sur 2014.

Le problème c'est que les travaux de Ferrat commençaient et que pour régler les factures, il fallait de la trésorerie.

En ne faisant pas cet emprunt, on savait que dès le début de 2014 on n'aurait pas les fonds pour payer l'intégralité de ce qui était à payer.

On peut toujours nous dire qu'on n'en avait pas besoin en 2013 vu que Ferrat commençait à peine.

On pouvait faire l'emprunt comme nous l'avons fait et en appeler une partie.

Le reste disponible était pour être appelé et faire face aux problèmes de trésorerie.

Comme je l'ai dit le 10 avril 2014 en fait, nous avons fait l'emprunt que Madame ANTONETTI n'a pas eu le courage de faire en 2013 sans doute, et de façon évidente, pour présenter un endettement acceptable lors de sa campagne électorale.

Je vous complète ceci, parce que cela me paraît être un point relativement important.

1 377 000 € c'était l'emprunt prévu pour l'année 2013.

Notre emprunt n'est que de 1 000 000 € et nous avons appelé 700 000 €.

Visiblement c'est insuffisant pour faire face aux charges de Jean Ferrat.

Là où je trouve les choses un peu anormales, c'est que par une espèce de perversité politique, l'opposition nous critique maintenant d'avoir émis un emprunt de 1 000 000 € alors que c'est elle qui aurait dû le faire. Là aussi, c'est un point qui justifie que nous n'approuvions pas le compte administratif de 2013 car il nous laisse dans une situation qui est très délicate au niveau de la trésorerie.

Ensuite, le compte de gestion résulte aussi de la façon de gérer la ville, des procédures qui sont en place pour cela.

Nous pouvons malheureusement constater que certaines de ces procédures étaient plus que critiquables, en particulier dans le domaine des achats.

Je prendrai deux exemples.

Un que je ne développerai pas trop car il va nous faire rire avant d'en pleurer, c'est celui de l'achat d'un véhicule électrique pour le service technique, qui répond au joli nom de "*Goupil*", qui est un véhicule électrique qui a une carrosserie, un moteur et qui fonctionne évidemment avec des batteries, puisqu'il est électrique.

Le matériel a été livré avec sa carrosserie, le moteur, ne marchait pas bien car les batteries n'étaient pas là et la carte grise a mis plusieurs mois à arriver.

Si bien qu'un achat qui a été fait au mois de juin l'année dernière a commencé à fonctionner au mois d'avril 2014.

Ce n'est donc pas une procédure d'achat très pertinente. D'habitude quand on achète un véhicule automobile, il est susceptible de fonctionner quasi immédiatement.

Deuxième exemple, celui-ci est quand même un peu plus grave, c'est celui de la station de lavage de l'école de Lormoy.

Un devis demandé à une entreprise locale s'élevait à 26 000 €.

Évidemment, pour 26 000 € il faut passer un marché public.

Pour contourner cette procédure de marché, la station de lavage a été commandée à l'UGAP ce qui dispense de passer un marché puisque c'est un groupement d'achat public.

Moyennant quoi, la facture est passée de 26 000 € à 58 648 €, et comme le technicien de l'UGAP a mal fait son boulot quand il est venu il a oublié de préciser qu'il fallait changer l'adoucisseur d'eau froide et l'adoucisseur d'eau chaude.

Nous avons donc dû acheter à la dernière minute, quand la station était en cours de montage, les deux adoucisseurs pour un montant de 1 500 € si bien qu'on en est à un achat de 60 000 €, soit du simple au double.

Ce n'est pas très sérieux en termes de procédure d'achat.

Nous avons effectivement des difficultés à revenir à des procédures d'achat habituelles dans l'administration avec plusieurs devis avant de passer une commande pour pouvoir choisir en quelque sorte le moins disant.

On pourrait prendre d'autres domaines, comme le domaine du parc informatique où il y a visiblement des mises à niveau à faire auxquelles on ne s'attendait pas.

J'ai bien encore deux ou trois autres raisons de vous inciter à ne pas voter ce compte administratif.

Il y en a une très récente que l'on a trouvé dans un peu de prose de l'opposition qui m'a fait la faveur de m'honorer de beaucoup de critiques : "*Cet emprunt était inutile, (1 300 000 € en 2013), car il restait 1 000 000 € en caisse pour couvrir les dépenses d'investissement de l'année 2013.*

Alors, nous n'avons trouvé quasiment rien dans les caisses lorsque nous sommes arrivés, nous avons trouvé exactement sur le compte en banque de la trésorerie 135 075 €.

Document incontestable, le compte de gestion de la trésorerie indique des disponibilités, au 31 décembre, de 225 078 € loin du 1 000 000 € laissé dans les caisses par Madame ANTONETTI, où est-il passé ? En tout cas, on ne le voit pas.

Je n'approuve pas un compte administratif qui a fait disparaître 1 000 000 € des caisses.

Dernière chose, et là l'opposition va être d'accord avec moi, vu tout ce que nous avons appris, nous allons faire faire un audit de la situation financière de la commune mais également, de son organisation, de son fonctionnement.

Parmi les objectifs de cet audit, il y aura celui de retrouver le 1 000 000 € perdu de Madame ANTONETTI, et il y aura aussi pour objectif de certifier tous les chiffres que j'ai avancés, puisque l'on me traite de menteur dans cette feuille de chou appelée "*Feu le coquelicot*", non "*L'écho du coquelicot*".

Nous verrons bien si un cabinet d'audit indépendant dit que je suis un menteur et de quelle façon.

A tous mes chers collègues de la majorité, je vous appelle donc à vous abstenir sur le vote du compte administratif de Madame ANTONETTI pour 2013.

Monsieur HAMON : Monsieur BRUNIE, si vous le permettez, j'avais juste deux questions.

La première m'a fait sourire, à propos de ce véhicule électrique, vous souvenez-vous du montant de l'acquisition ce véhicule électrique ?

Quel était le coût des batteries manquantes pour que ce véhicule fonctionne ?

Monsieur BRUNIE : le coût total est de 8 056.54 € avec un supplément, soit un total de 9 032 €.

Attention ce n'est pas un camion benne, c'est un utilitaire électrique benné.

Monsieur HAMON : Pour information, à titre d'illustration, le prix du véhicule d'occasion était d'environ 1 500 €, il y a donc eu 8 000 € uniquement pour les batteries, pour faire fonctionner ce véhicule.

Je voulais aussi, Monsieur BRUNIE, que vous nous éclairiez sur ce qui est inscrit dans le budget comme une recette probable, la revente du centre de loisirs élémentaire qui se trouve sur Ballainvilliers.

Pourriez-vous nous en dire deux mots.

Monsieur BRUNIE : Je parlerai du centre de loisirs uniquement quand nous aborderons le budget supplémentaire puisque la vente du centre de loisirs a été inscrite dans le budget primitif 2014, sauf erreur de ma part.

Monsieur FACCHIN : Je tiens à apporter quelques précisions puisqu'à priori cela en devient un sujet comique mais cela ne l'est pas.

Ce véhicule, en fait, avait été acheté pour que les services d'entretien de la voirie puissent facilement se déplacer sur la commune puisqu'il n'y a pas énormément de kilomètres pour ramasser l'herbe, les papiers etc...

Lorsqu'on achète un véhicule électrique il y a deux options.

Soit on achète un véhicule neuf à 20 000 €, soit on achète un véhicule d'occasion.

Quand on achète un véhicule d'occasion, le seul matériel à remplacer ce sont les batteries.

Vous constaterez que l'on a acheté les batteries, le véhicule et la mise en service de ses batteries dans le véhicule, c'était bien un lot.

On ne s'est pas aperçu qu'après que les batteries étaient HS, on a acheté un lot complet reconditionné, à une entreprise longipontaine qu'on souhaitait encourager. C'est ça l'histoire, le siège est sur Longpont.

Concernant la station de lavage, l'UGAP n'est pas un contournement de la loi cela fait parti des procédures d'achats classiques dans les collectivités, c'est une centrale d'achat public.

Est-ce que le matériel à 26 000 € et à 52 000 € était le même Monsieur BRUNIE ?

Monsieur BRUNIE : Il était comparable. En tout cas le devis à 30 000 € suffisait largement aux besoins de l'école de Lormoy.

Je rappelle quand même que l'école de Lormoy n'a pas fermé mais s'est bien vidée de ses étudiants même si c'est la cuisine centrale, vu que les effectifs scolaires n'augmentent pas.

Monsieur FACCHIN : La cuisine centrale est prévue pour produire 900 repas par jour, si je ne me trompe pas.

On prévoit toujours une cuisine avec une plus grosse capacité, heureusement on ne va pas la prévoir trop juste. Les services, croyez-moi si vous le voulez, ont proposé une station plus performante pour avoir aussi un gain de temps, un gain de facilité d'utilisation avec cette station.

Vous dites qu'elle était adaptée à 30 000 €, soit. L'adoucisseur était aussi à changer dans les deux cas et cela avait été un point évoqué, au point que le technicien avait posé la question explicitement et qu'il avait garantie que non. Effectivement, il s'est trompé.

Monsieur LAMOUR : Je crois que lors du dernier conseil municipal, Monsieur SCHERCHEN m'avait conseillé de manger du poisson parce que cela rafraichit la mémoire.

Monsieur BRUNIE, je vais vous rafraichir un petit peu la mémoire puisqu'au deuxième conseil municipal, nous étions intervenu pour dire que la gestion de la commune était tellement catastrophique que l'ancienne opposition votait systématiquement pour le compte administratif et vous avez répondu « *ah mais le compte administratif c'est pas du tout un vote politique, c'est juste la conformité par rapport au contrôle de gestion* » et tout à coup, cette année cela change.

Il y a eu des élections et maintenant tout change, le compte administratif est un vote politique, je suis entièrement d'accord avec vous sur ce point, et je me réjouis que vous vous ralliez à mon avis.

Vous n'allez donc pas voter ce compte administratif pour plusieurs raisons :

L'espace Jean Ferrat, vous n'êtes pas d'accord avec nous, il ne sert à rien selon vous.

Je vous rappelle quand même qu'il y a des accueils de loisirs qui vont se faire à Jean Ferrat en septembre.

L'accueil de loisirs maternel est dans un algéco et l'accueil de loisirs à Ballainvilliers n'est plus aux normes, à part ça les accueils de loisirs qui vont s'ouvrir à Jean Ferrat ne servent à rien.

Cela ne sert à rien de construire un groupe scolaire.

On va aborder, je ne sais pas à quel point, l'engagement triennal de production de 122 logements sociaux, tous les trois ans, évidemment des logements dans lesquels il n'y aura que des retraités, aucun enfant, il n'y aura donc pas d'enfants à accueillir.

Cette école Jean Ferrat, vous n'en voyez peut être pas l'utilité aujourd'hui, mais croyez moi dans deux ou trois ans, ou même dans un an, vous allez bien comprendre son utilité.

D'autant plus qu'à la vitesse où vont les réductions des dotations financières de l'Etat, à la manière dont on est en train d'étrangler les collectivités territoriales en ce moment, je ne vois pas bien comment vous pourriez construire un groupe scolaire dont, de toute façon, nous aurons besoin et nous le savons tous. Cela s'appelle de l'anticipation.

La ligne de trésorerie, le fameux emprunt que nous aurions dû tirer, relisez cette excellente publication, l'Echo du coquelicot, dont je distribuerais des fiches d'abonnement à la fin de ce conseil.

Monsieur HAMON : Pas de publicité ici Monsieur LAMOUR, S'il vous plait.

Monsieur LAMOUR : je m'emporte, excusez moi. On dit qu'il y a 1 000 000 € en caisse début 2013 et c'est dans votre compte de gestion sur la ligne 515.

Effectivement on a augmenté un peu le chiffre, il est de 846 073,93 €, c'est ce qu'il y avait en trésorerie début janvier 2013.

Il est là le 1 000 000 € alors épargnez ce travail à votre Cabinet d'audit, qu'il ne cherche pas 1 000 000 € à la fin 2013, c'est au début de l'année qu'il était.

Monsieur BRUNIE : Il restait dans les caisses.

Monsieur LAMOUR : Relisez la phrase.

Monsieur BRUNIE : Evidemment que je relis la phrase : « *cet emprunt était inutile car il restait 1 000 000 € en caisse pour couvrir les dépenses à venir* »

Monsieur LAMOUR : Relisez le début de la phrase, tout le paragraphe. Toute l'argumentation de Monsieur BRUNIE repose sur un emprunt de 1 300 000 € en 2013 que nous n'avons pas utilisé.

Monsieur BRUNIE : Oui, nous sommes sur le compte administratif 2013 et non sur 2014, soit disant pour présenter un meilleur bilan, je le dis, je le maintiens « *cet emprunt était inutile car il restait 1 000 000 € en caisse pour couvrir les dépenses d'investissement de l'année 2013* ».

Comment se fait-il que l'on soit dans de telles difficultés financières et que vous-même vous ayez été obligés de mobiliser 500 000 € d'avance de trésorerie au mois de février alors qu'il restait 1 000 000 € en caisse pour régler les dépenses d'investissement.

Monsieur LAMOUR : Monsieur BRUNIE vous me parlez de 2014, je vous parle de 2013.

Monsieur BRUNIE : S'il restait 1 000 000 € il serait là. Moi, quand il me reste 100 € dans mon portefeuille il me reste 100 € dans mon portefeuille.

Monsieur LAMOUR : On est d'accord, alors reprenons.

Monsieur BRUNIE : Non, là vous vous enfoncez.

Monsieur HAMON : On va peut être en rester là, Monsieur LAMOUR.

Monsieur LAMOUR : non on en reste pas là, excusez-moi c'est fondamental.

Monsieur HAMON : Alors soyez concis et essayez d'être clair.

Monsieur LAMOUR : Vous savez que je suis concis, peut être plus que Monsieur BRUNIE. Vous nous dites vous auriez dû emprunter 1 000 000 € en 2013.

Monsieur BRUNIE : Exécuter le budget.

Monsieur LAMOUR : Alors là je tombe pantois, exécuter le budget ne veut pas dire emprunter, Monsieur BRUNIE et heureusement que l'on n'emprunte pas toutes les sommes que l'on inscrit au budget.

Je vous explique ce que cela veut dire. Cela veut dire que début 2013, il restait 850 000 € en caisse et que pour faire tous les investissements, cela suffisait puisqu'il reste en caisse, fin 2013, 225 000 €.

Il était donc inutile d'emprunter en 2013.

En revanche, il était utile d'ouvrir des lignes de trésorerie en 2014.

La fameuse ligne de trésorerie de 1 500 000 € il fallait la faire en début d'année.

Et pourquoi, il y a 700 000 € d'inscrits au budget, c'est pour compléter. Cela me paraît assez clair et concis.

Monsieur HAMON : Votre raisonnement pourrait intellectuellement tenir la route si au 31 décembre 2013 vous aviez honoré toutes vos factures. Or, c'est loin d'être le cas puisque vous avez demandé cet après-midi au service des affaires financières de la mairie, Monsieur COLLIN était présent, de voir la totalité des factures impayées, ce qui vous a été fourni.

C'est bien beau de dire il reste 225 000 € en caisse quand on a payé ses dettes, mais quand on ne paye pas les entreprises, quand on ne paye pas les factures, quand on ne paye pas les abonnements téléphoniques de la mairie, du centre de loisirs, des écoles etc... c'est facile de faire des économies.

C'est comme dans un budget de ménage, si je ne paye plus mes factures, si je ne paye plus mes crédits je peux vous dire qu'à la fin du mois je vais avoir un bel excédent. Il faut donc un peu d'honnêteté intellectuelle Monsieur LAMOUR.

Monsieur LAMOUR : Je peux vous donner le montant des factures qui n'étaient pas payées. C'est la ligne 408 du budget de gestion du comptable et c'est 80 000 €, ce n'est pas 1 000 000 €.

Monsieur BRUNIE : Il y a les restes à réaliser.

Monsieur LAMOUR : Les restes à réaliser ne sont pas facturés, ils ne sont pas engagés, il n'y a pas de factures sur les restes à réaliser.

Vous parlez de budget et de ce qu'il faut payer, vous me parlez de ce que l'on prévoit et des factures qui arrivent, cela n'a aucun rapport. Le compte administratif c'est ce qui a été réalisé.

Monsieur BRUNIE : Comment se fait-il que lorsque nous sommes arrivés les dépenses de décembre n'étaient pas réglées ?

Monsieur LAMOUR : Parce que figurez-vous qu'à partir du 15 décembre on ne paye plus aucune facture.

Monsieur BRUNIE : Il n'y a pas que celles-là qui n'étaient pas réglées.

Monsieur HAMON : Quand nous sommes arrivés, nous avons trouvé 1 000 000 € de factures impayées. On va le redire, j'avais les liasses de factures et j'ai proposé au public présent lors d'un précédent conseil que je donnais la liste à qui voulait la voir.

De mémoire, 712 000 € de facture d'investissement et 346 000 € de factures de fonctionnement.

Alors heureusement que vous aviez ouvert une ligne de trésorerie de 500 000 € sinon c'était 1 500 000 € de dettes. Il faut donner les vrais chiffres Monsieur LAMOUR.

Monsieur LAMOUR : Je ne cache pas les vrais chiffres, je vous dis que la ligne de trésorerie de 1 500 000 € oui il y en avait besoin au début de l'année par un emprunt, c'est tout ce que je dis.

Monsieur HAMON : Il ne faut donc pas essayer de manipuler les chiffres.

Monsieur LAMOUR : Je ne manipule pas les chiffres, c'est Monsieur BRUNIE qui manipule les chiffres, il cherche 1 000 000 € qui n'existe pas.

Monsieur HAMON : Monsieur LAMOUR, est ce que vous reconnaissez qu'il y avait 1 000 000 € de factures impayées au 30 mars ?

Monsieur LAMOUR : Non, je n'ai pas vu les factures. Je dois revoir Monsieur COLLIN, puisqu'il m'a présenté des factures impayées ne correspondant pas à celles du début d'année.

Monsieur HAMON : Nous allons vous les donner.

Monsieur LAMOUR : Tant que je n'ai pas vu, je n'approuve pas.

Monsieur HAMON : De toute façon je pense que ce n'est pas la peine d'insister, vous n'entendrez jamais raison.

Monsieur LAMOUR : Réciproquement.

Monsieur HAMON : La différence c'est que nous, nous pouvons prouver ce que nous affirmons.

Monsieur LAMOUR : Mais moi aussi.

Monsieur HAMON : Nous allons maintenant passer au vote sur ce compte administratif 2013, conforme au compte de gestion du trésorier, qui se décompose comme suit:

Section de fonctionnement :

Recettes

Titres émis 7 591 479.26 €

Rattachements 170 637.61 €

Recettes nettes 7 762 116.87 €

Dépenses

Mandats émis 6 308 517.72 €

Rattachements	196 711.05 €
Dépenses nettes	6 505 228.77 €
Excédent fonctionnement 2013	1 256 888.10 € (1)

Section d'investissement :

Recettes

Titres émis	1 311 507.40 €
Restes à réaliser	442 337 90 €

Dépenses

Mandats émis	2 043 228.70 €
Restes à réaliser	733 276.31 €
Déficit investissement 2013	- 731 721.30 € (2)
RAR 2013	- 290 938.41 €
Résultat cumulé 2013	525 166.80 € (1) + (2)
Report section investissement 2012	-167 558.28 € (3)

Intègre le résultat par opération d'ordre non budgétaire

(Syndicat Gendarmerie) 53 301.52 € (4)

Résultat de clôture 2013 + 410 910.04 € (1) + (2) + (3) + (4)

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2013 a été repris de façon anticipée au budget primitif 2014 de la façon suivante :

- Affectation de 1 256 888.10 € à l'article 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2014.

VOTE : Pour approuver le compte administratif 2013 conforme au compte de gestion du trésorier

POUR

Mme Christine ANTONI, Mme Martine THOMPSON, M. Alain LAMOUR, M. Pierre VIBET, Mme Béatrice DUPERRON, M. Alexandre FACCHIN,

NE PREND PAS PART AU VOTE

Mme Delphine ANTONETTI,

ABSTENTIONS

M. Philippe HAMON, M. Claude COLLIN, Mme Viviane GREINER, M. Jean-Jacques SCHERCHEN, Mme Anne-Catherine MEHL, M. Pascal AMRHEIN, Mme Frédérique GUERIN, M. Jean-Claude BRUNIE, Mme Christelle POULIQUEN Mme Françoise JEANNERET, Mme Raymonde SLADKY, M. Jean-Pierre LENTIGNAC, M. Dominique DESVIGNES, M. Michel GARCIA, Mme Françoise JOIN, M. Yves JESBAC, M. Patrick GAMACHE, M. Christian CLOUARD, Mme Sophie MAILLART, M. Franck FAUVEL, Mme Delphine DANTEC, Mme Ghislaine FABBRO

Monsieur HAMON : Je remercie Monsieur BRUNIE pour ce point particulièrement complet et précis.

Monsieur LAMOUR : Pourquoi n'avez-vous pas voté contre puisque la gestion est catastrophique, puisque tout va mal ?

Monsieur HAMON : Vous savez qu'au niveau procédure, Monsieur LAMOUR, il faut que ce compte administratif soit justifié en préfecture et je pense que notre vote a été clairement explicité dès le départ.

VII – ANNULATION D'UNE DELIBERATION – Rapporteur Monsieur BRUNIE

Monsieur BRUNIE : Le conseil Municipal en date du 21 mars 2013 a voté une AP/CP pour la construction de l'espace mutualisé Jean Ferrat d'une durée de 3 ans.

Une inscription budgétaire de 900 000€ pour l'année 2013, de 1 000 000€ pour l'année 2014 et de 1 015 600€ pour l'année 2015.

L'espace Jean Ferrat devant être livré pour la rentrée de septembre 2014, 90% des engagements financiers seront mandatés fin août 2014.

De fait l'autorisation de programme et les crédits de paiement ne seront pas exécutés comme prévu dans l'AP/CP.

Cette AP/CP n'a pas pu être respectée et n'a plus lieu d'être.

En conséquence, nous vous suggérons l'annulation pure et simple de cette AP/CP.

Quand j'ai pris mes fonctions, j'ai demandé à voir le dossier qui avait conduit à programmer ces dépenses de cette façon et, ce qui nous a tous intrigué, c'est le 1 015 600 € pour 2015.

Evidemment, rien n'a pu m'être présenté pour justifier cette somme.

Monsieur le Maire, qui était à l'époque dans l'opposition, avait été perspicace puisqu'il avait posé la question suivante que l'on voit s'afficher en dessous du tableau :

« Monsieur HAMON : Vous dites que ce projet va s'étaler dans le budget sur plusieurs années, vous envisagez même un financement à hauteur de 1 015 600 € en 2015 alors que le projet devrait être fini bien avant.

Monsieur LAMOUR : Effectivement, il est prévu d'être fini à la rentrée 2014 mais on étale les paiements »

C'est un gros étalement, on est au-delà des 5% de garantie, cela veut dire que vous ne respectez pas la loi sur les délais de règlement qui prévoit qu'un mois après avoir reçu la facture nous devons payer.

Cette AP/CP était viciée dès le début et ensuite, vous ne l'avez pas actualisé lors du vote du budget primitif de 2014, elle n'a donc plus aucun sens.

Je propose d'annuler purement et simplement cette AP/CP, si nous avons besoin d'une AP/CP dans deux ou trois ans, nous procéderons autrement.

Monsieur FACCHIN : Annuler une AP/CP c'est un choix de gestion, mais vous êtes aux commandes et c'est votre droit. Par contre, j'ai une question de principe, je voudrais savoir quel est le coût de l'école Jean Ferrat. Puisqu'il y a eu un certain nombre de débats pendant cette campagne.

Monsieur BRUNIE : Le montant des factures réglées pour Jean Ferrat en 2013 s'élèvent à 165 439 €

Les factures que nous avons réglées jusqu'à maintenant, depuis le début de l'année représentent 1 267 403 €.

Le montant des factures, en instance de paiement à l'heure actuelle, s'élèvent à 657 904 €

Le total facturé à l'heure actuelle est de 2 090 000 €.

Ce qui a été engagé, c'est-à-dire les marchés qui ont été signés, sous réserves qu'il n'y ait pas d'avenants moins ce qui a été facturé, il reste encore 1 000 000 €. Nous en sommes donc à 3 065 000 € pour la deuxième tranche de Jean Ferrat. Ce ne sont pas les seules dépenses, il faut ajouter le mobilier scolaire parce que tout ce que nous récupérerons de l'école de Lormoy ne permettra pas de meubler totalement ce dont nous avons besoin à Jean Ferrat.

Il y a l'équipement du self n'avait pas été prévu.

Il y a les rideaux des salles de classes qui sont particulièrement coûteux quand nous recevons du public, et plein de petites dépenses pour ouvrir une école.

Evidemment, on ne parle pas des aménagements à faire sur la rue, qui vont être pris en charge par le Val d'Orge mais qui, d'une façon ou d'une autre, nous le retient.

Si quelqu'un souhaite contester ces chiffres, j'attends.

Monsieur FACCHIN : Je ne les conteste pas, je suis d'accord et je vais même aller plus loin que cela, dans le BP 2014, qui est un document public cette somme était déjà dedans.

Il suffit de le regarder. Vous avez le réalisé et le cumulé du réalisé qui s'élève à 2 985 000 €, on va dire 3 000 000 €, le reste à réaliser de l'année suivante 173 000 € et le montant, pour information, de l'année en cours, 1 586 549 €.

Monsieur BRUNIE : Vous m'expliquez ce que je viens de vous montrer, on est à 2 000 000 € déjà facturés et on sera à 3 065 000 €.

Vous nous avez sorti le compte banque au 1^{er} janvier tout à l'heure, 2 900 000 € c'est ce qui a été fait avant sur la 1^{ère} tranche.

Les 175 000 €, les restes à réaliser de N-1, c'est ce qui a été payé en début d'année, cela fait parti des sommes qui ont été payées en début d'année.

Si vous voulez l'échelonnement, j'ai un classeur et on en aura pour un moment.

Monsieur FACCHIN : Vous nous expliquez effectivement que vous avez tous les chiffres, rassurez vous je les ai aussi puisque j'assurais le suivi.

Vous nous dites que l'opération 201 correspond à la 2^{ème} tranche, je vous réponds non.

Monsieur BRUNIE : Je suis désolé, on ne parle pas de ce qui a été réalisé au 1^{er} janvier 2014 mais de ce à quoi nous avons dû faire face depuis le début de l'année.

Monsieur FACCHIN : Vous avez dû faire face à 173 000 € plus 1 586 000 €, c'est ce qui était prévu.

Monsieur BRUNIE : Monsieur LAMOUR, qui nous parle tant de trésorerie, sait très bien que ce qui compte c'est ce qui est dépensé.

Contestez-vous les montants réglés depuis le début de l'année, qui s'élèvent à 1 267 000 €, et qu'il n'y a aucune contestation possible sur les travaux réalisés. Considérez-vous que le chiffre de 657 000 € est faux et ce que nous avons payé cette année est donc de 1 914 000 €.

On en est à plus de 2 000 000 € puisqu'il y a 657 000 € plus 1 914 000 €.

Monsieur FACCHIN : La somme de 3 000 000 € c'est le coût de l'école, on est d'accord

Monsieur BRUNIE : Je ne sais pas comment vous réfléchissez mais il y a un problème quelque part puisque sur les 3 000 000 € que nous venons de voir, vous en avez inscrit la moitié, où est la sincérité de votre budget ?

Monsieur FACCHIN : Monsieur BRUNIE, vous pouvez prendre des grands airs mais on ne se comprend pas sur les chiffres.

On a voté une AP/CP qui découpait en trois la dépense. Effectivement ce n'était pas judicieux on aurait dû le modifier pour que ce soit fait en deux, il y a une partie dans la 1^{ère} colonne qui est déjà réalisée, une partie du reste à réaliser et ensuite, il y a l'engagement pour 2014.

Vous me dites, il y a une partie des factures reçues de janvier à mars soit, mais ces factures sont bien sur le budget 2014 et je n'ai aucun problème avec ça.

Monsieur BRUNIE : Je vais répéter parce que vous faites semblant de ne pas comprendre. Concernant l'AP/CP de 1 000 000 € en 2014 on peut considérer quelle est comprise dans les 1 500 000 € que vous avez inscrits, est ce que vous en êtes d'accord ?

Monsieur FACCHIN : Je ne sais pas ce que vous souhaitez démontrer, la somme à gauche est claire 2 915 600 € et vous arrivez à 3 000 000 €, on est d'accord.

Monsieur BRUNIE : Sauf que vous avez dépensé beaucoup moins en 2013 et pratiquement tout est renvoyé sur 2014.

Monsieur FACCHIN : Ce que je comprends c'est que vous pensez qu'avec ma baguette magique j'ai dit aux entreprises « *vous faites vos factures seulement à partir de mars parce que je veux que Monsieur HAMON ait des difficultés* », ce n'est pas vrai Monsieur BRUNIE. Pardonnez-moi mais à un moment donné il faut appeler un chat un chat.

Monsieur HAMON : On n'arrivera pas à se mettre d'accord, mais une chose est sûre c'est que les travaux ont été effectués pour l'essentiel en 2014 et que dans le budget primitif, voté par Madame ANTONETTI, le financement pour le montant de ces travaux n'y était pas et c'est pour cela que nous rencontrons ces difficultés et c'est pour cela que ce soir nous allons voter un budget supplémentaire.

Monsieur LAMOUR : Nous ne contestons pas les chiffres mais nous contestons ceux de votre tract 5 700 000 € pour le coût de Jean Ferrat.

Monsieur BRUNIE : Si vous ajoutez la 2^{ème} tranche à la 1^{ère}, je pense qu'on y est.

Monsieur LAMOUR : On est à 4 700 000 € ce qu'on avait annoncé et non à 5 700 000 € comme vous l'avez affirmé pendant toute la campagne électorale. Je suis déçu d'avoir perdu les élections mais il y a au moins un petit plaisir dans cette histoire c'est que la vérité éclate maintenant, avec les vrais chiffres.

Monsieur BRUNIE : Pas sûr que votre vérité éclate très longtemps.

Monsieur HAMON : 4 500 000 € pour une nouvelle école que l'on a choisie de faire en abandonnant un pôle enfance où l'on devait faire un centre de loisirs maternel et un centre de loisirs élémentaire le choix n'est peut être pas forcément très judicieux, quand on regarde la population scolaire de la commune qui ne cesse de diminuer depuis plusieurs années. C'est simplement ce petit constat que je voulais faire.

Monsieur FACCHIN : Je voulais juste faire un point pour que le public en profite aussi. L'opération 201 – 3^{ème} école, il y a aussi des besoins de financements de 819 000 €. En bas, il y avait aussi quelques recettes notamment les subventions, mais il n'y avait pas 1 700 000 € d'emprunt.

Monsieur BRUNIE : Ce n'est pas 1 500 000 € qu'il faut financer mais c'est plus de 2 800 000 €, votre budget 2014 est faux.

Monsieur LAMOUR : Abandonner un pôle enfance qui coûte 5 400 000 € où il n'y aurait que les accueils de loisirs pour faire un groupe scolaire complet de 4 700 000 € avec les accueils de loisirs en plus, vous trouverez que c'est de la mauvaise gestion ? Encore une fois, l'école Jean Ferrat on en reparlera dans un ou deux ans.

Monsieur HAMON : Vous avez oublié dans le projet du pôle enfance l'accueil pour la petite enfance et la crèche Monsieur LAMOUR.

VOTE : Pour annuler la délibération relative à la création d'une AP/CP pour la construction de l'espace mutualisé Jean Ferrat.

POUR

M. Philippe HAMON, M. Claude COLLIN, Mme Viviane GREINER, M. Jean-Jacques SCHERCHEN, Mme Anne-Catherine MEHL, M. Pascal AMRHEIN, Mme Frédérique GUERIN, M. Jean-Claude BRUNIE, Mme Christelle POULIQUEN Mme Françoise JEANNERET, Mme Raymonde SLADKY, M. Jean-Pierre LENTIGNAC, M. Dominique DESVIGNES, M. Michel GARCIA, Mme Françoise JOIN, M. Yves JESBAC, M. Patrick GAMACHE, M. Christian CLOUARD, Mme Sophie MAILLART, M. Franck FAUVEL, Mme Delphine DANTEC, Mme Ghislaine FABBRO

ABSTENTIONS

Mme Christine ANTONI, Mme Martine THOMPSON, M. Alain LAMOUR, Mme Delphine ANTONETTI, M. Pierre VIBET, Mme Béatrice DUPERRON, M. Alexandre FACCHIN

VIII – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014 – Rapporteur Monsieur BRUNIE

Monsieur BRUNIE : Dans le cadre du changement de majorité municipale, la nouvelle équipe en place a souhaité faire un budget supplémentaire afin de modifier les inscriptions et orientations budgétaires du budget primitif 2014.

Les principales modifications concernent :

La suppression de la fête médiévale

La diminution des recettes en fonctionnement de 266 694€ répartie de la façon suivante :

Contributions directes - 18 597€

Dotation Globale de Fonctionnement - 215 569€

Dotation de solidarité rurale - 1 208€

Dotation nationale de péréquation - 31 320€

La vente du centre de loisirs de Ballainvilliers est annulé soit une recette d'investissement de - 400 000€

Ceci est suivi d'un tableau qui résume les principaux mouvements de fonctionnement et en investissement, sur lesquels nous reviendrons :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Investissement	Dépenses	Recettes
Chapitres	7 834 241	7 834 241	Chapitres	5 021 842	5 021 842
011	43 510		16	26 300	
			20	105 000	
014	29 996		21	-52 113	
65	4 500		16		758 891
66	11 000		021		-279 704
023	-279 704		024		-400 000
73		-18 597			
74		-248 097			
Total BP 2014	7 627 547	7 627 547		5 101 029	5 101 029

Le principal point de ce tableau étant une diminution de l'autofinancement de 279 704 € due essentiellement aux sommes qui ne nous sont pas allouées par l'Etat au niveau des dotations. Je vais ajouter quelques éléments supplémentaires.

En dépenses d'investissements un certain nombre de points étaient prévus, en particulier, l'achat d'une balayeuse pour le service technique pour le nettoyage des rues de la ville.

Cette balayeuse entraînait un coût très élevé en personnel pour son utilisation.

D'autre part c'était un matériel d'occasion et polluant, nous avons donc renoncé à l'achat de cette balayeuse ce qui a diminué nos dépenses d'investissement mais cela a fait augmenter nos dépenses de fonctionnement puisque pour tenir la ville propre nous allons être obligé de passer un nouveau marché de nettoyage.

On ne peut pas faire trop d'économie de fonctionnement cette année, nous allons donc faire des économies d'investissement. Nous avons décidé de ne pas rénover les tennis situés à côté du gymnase des Garences, la dépense a donc été supprimée.

Nous avons simplement gardé le montant des frais de passation d'un marché en fin d'année pour la rénovation des tennis. Nous allons également faire un marché pour le remplacement du parc des fenêtres de l'ensemble des bâtiments communaux. Cette dépense a été annulée cette année pour être programmée sur l'année 2015.

Je reviens sur le point essentiel de ce tableau, c'est-à-dire la diminution de l'autofinancement de la commune, diminution renforcée au niveau des dépenses d'investissement par la suppression de la vente du centre de loisirs de Ballainvilliers, prévue pour financer les investissements de l'année.

Nous avons renoncé à la vente du centre de loisirs parce que, je rejoins Monsieur LAMOUR dans ses développements, si la population se développe dans les années à venir, nous aurons besoin d'infrastructures publiques et les habitants de Longpont ne comprendraient pas que l'on ait vendu en 2014 un équipement qui est en bon état qui rend service et qui est utilisé pour le moment.

Je pense que c'est de la bonne gestion que de conserver cet équipement public dans le patrimoine de la commune moyennant quoi, cela nous impose un effort financier.

Monsieur HAMON : Effectivement, nous préférons garder cet équipement mais nous n'avons pas non plus d'acheteur.

C'est un point important puisque la commune de Ballainvilliers nous a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas racheter cet équipement ni en 2014, ni en 2015, ni en 2016, peut-être après.

Voilà pourquoi ce point est aussi retiré du budget.

Monsieur BRUNIE : Comme il va falloir augmenter les investissements, effectivement, il va falloir augmenter la ligne emprunt.

Nous allons reparler de Jean Ferrat, à partir de ce qu'a dit Monsieur FACCHIN, c'est-à-dire le montant des subventions.

Nous savons déjà que les 1 500 000 € ne correspondent pas à la réalité puisqu'on en est déjà à plus de 2 800 000 € et Monsieur FACCHIN nous a parlé des recettes prévues qui sont des recettes de subventions pour 941 643 €.

Sauf que lorsque l'on fait un investissement public de cette nature, pour avoir les subventions, il faut avoir payé l'intégralité des travaux.

Monsieur BRUNIE : Le Conseil Général, pour nous verser la moitié de la subvention de 728 120 €, nous a demandé toutes les factures réglées.

On est obligé de payer avant d'avoir les subventions, c'est d'ailleurs pour cela que nous avons un problème de trésorerie. C'est un cercle vicieux, parce que vous nous dites que pour financer Jean Ferrat on a des subventions, qui ne sont pas à la hauteur de l'investissement et c'est normal elles ne représentent qu'une partie de l'investissement.

En termes de paiement, il faut avoir tout payé pour avoir la subvention et je peux vous dire que les dossiers sont épluchés.

D'autre part, en matière de subvention, les 135 000 € alloués par la Caisse d'Allocations Familiales auraient dû être versées au printemps sauf que, le comité qui se réunit pour décider du versement a été repoussé du mois de mars au mois de septembre, nous n'avons donc pas l'argent. Ce sont des recettes qui seront perçues beaucoup plus tard.

Enfin, ce dont vous parliez tout à l'heure, les 819 000 € sont complètement sous évalués.

C'est pour cette raison que nous vous proposons ce budget supplémentaire mais aussi de monter la ligne de trésorerie de 500 000 € à 1 500 000 € car les sommes à financer sont bien supérieures à ce qui était prévu dans le budget primitif 2014. On augmente l'emprunt d'une somme qui est relativement importante de 760 000 €.

Cela permettra d'appeler les 300 000 € restants de l'emprunt que nous avons lancé en début d'année de 1 000 000 €. Nous avons appelé sous la contrainte du budget primitif 2014, que 700 000 € et nous pourrions appeler ces 300 000 € complémentaires. Pour faire face aux problèmes de trésorerie, nous allons pouvoir avoir recours à ce que l'on appelle maintenant dans les établissements bancaires, à des prêts relais.

C'est-à-dire qu'il y a des établissements bancaires qui, lorsque l'on a des subventions octroyées (avec l'acte attributif de subventions) acceptent de nous avancer le montant de celles-ci étant entendu que nous devons rembourser le montant avancé au moment même où nous percevons la subvention.

A la différence des avances de trésorerie, qui n'entrent pas dans l'endettement, les prêts relais de cette nature entre dans l'endettement.

Nous sommes obligés de monter la ligne d'emprunt à un niveau supérieur à celui que nous avons fait de 1 000 000 € d'où notre chiffre qui est un peu impressionnant de 760 000 € d'augmentation d'emprunt tout simplement pour nous laisser la marge de manœuvre pour avoir recours à ces prêts relais.

Pour le public, je vais donner une information supplémentaire puisque l'on sait bien que pour un particulier un prêt relais coûte particulièrement cher.

Dans le financement des collectivités territoriales, ce qui coûte le plus cher aux particuliers coûte le moins cher aux collectivités territoriales c'est-à-dire que le taux d'intérêts de ce prêt est en dessous de 2%.

Pour faire face à ces dépenses et recourir à ces prêts relais, qui disparaîtront de l'endettement au bout de quelque mois puisque lorsque nous recevons les subventions, ils seront automatiquement remboursés, nous avons besoin de faire appel à l'emprunt.

Cela explique aussi que nous demandons l'augmentation de 500 000 € à 1 500 000 € puisque les 500 000 € dont peut user le Maire ont déjà été mobilisés par Madame ANTONETTI.

Sur la ligne de trésorerie actuelle, nous ne pouvons rien faire et pour nous donner un peu d'aisance nous demandons l'augmentation de cette ligne de 1 000 000 €, étant entendu que si nous pouvons emprunter 0 € ce sera 0 € si on peut se limiter à 100 000 € ou 200 000 € on se limitera au plus faible montant possible pour faire face à tous nos paiements.

D'autres précisions pour les Longipontains qui pensent que nous endettons la ville, puisque nous sommes accusés d'endetter lourdement la ville avec cet emprunt nouveau, ce qui est pour moi un comble de la perversité politique parce que c'est un emprunt qui aurait dû être fait avant. Quand on est face à notre situation, il n'y a pas énormément de solutions il y en a deux :

Ou on arbitre en augmentant les impôts ou on arbitre par l'emprunt. Et bien nous préférons arbitrer par l'emprunt.

Nous l'avons déjà dit lors du conseil municipal du 10 avril, nous avons pris la décision ne pas faire de projet significatif pendant deux, voire deux ans et demi vu la tournure des choses à l'heure actuelle.

Enfin, je voudrais revenir sur le budget primitif 2014. Visiblement, il y avait quelques problèmes dans l'établissement de ce budget on a voulu gonfler anormalement l'autofinancement.

Déjà, lors du précédent conseil municipal, il avait fallu faire un virement comptable, c'est à dire passer la vente du centre de loisirs du fonctionnement en recette d'investissement. Même si la vente est abandonnée cela avait gonflé l'autofinancement de 400 000 €, cela ne résulte pas d'une décision de gestion de l'ancienne équipe particulièrement brillante.

Ensuite les dotations et notamment, la dotation globale de fonctionnement, avait été gonflée par l'équipe précédente en étant mise en augmentation par rapport à l'année précédente d'autant qu'elle disait sur les estrades électorales que l'Etat seyait les collectivités territoriales. C'était donc 200 000 € qui étaient augmentés, la sincérité du budget primitif 2014 n'était donc pas la, c'est un budget de mensonges.

Monsieur HAMON : Je remercie Monsieur BRUNIE pour ses explications que je partage pleinement.

Monsieur LAMOUR : Monsieur HAMON vous vous êtes abstenu sur un budget mensonger puisque vous vous êtes abstenu sur le dernier budget 2014. Pourquoi n'avez-vous pas voté contre un budget mensonger ?

Monsieur HAMON : Pour avoir connaissance des mensonges dans un budget, il faut avoir connaissance de la totalité des informations et je ne savais pas, par exemple, que la mairie de Ballainvilliers n'était pas intéressée par l'achat, je l'ai appris il y a quelques semaines. C'est donc une recette fictive de plus de 400 000 €.

Je n'avais pas connaissance de l'ensemble de ces suppositions mensongères.

Comme l'a dit Monsieur BRUNIE, concernant l'augmentation de la DGF, d'un peu plus de 200 000 €, précisément 215 000 €, je ne sais pas d'où sortent ces chiffres mais ils étaient aussi mensongers.

Effectivement, je me suis abstenu.

Monsieur LAMOUR : Que la ville de Ballainvilliers ait renoncé à l'achat, c'est nouveau. On retrouvera le courrier qui précise qu'elle est intéressée et c'est vraisemblablement parce qu'ils ont eux aussi des problèmes de financement qu'ils renoncent à cet achat. La ville de Ballainvilliers était intéressée car c'est un centre de loisirs qui est sur leur commune.

Dire que nous avons surévalué la DGF, je vais vous expliquer comment on fait quand la DGF finale n'est pas connue. On appelle l'administration et on leur demande en gros ce que va être la DGF, quel est le montant prévu.

Les services nous ont donné ce chiffre là et il se trouve qu'il y a eu un petit changement de gouvernement entre temps, vous ne l'avez peut être pas remarqué, et depuis ce changement de gouvernement il y a quelques petits resserrages de boulons.

Dire que l'on a inscrit une DGF supérieure pour augmenter l'autofinancement c'est du pur procès politique.

J'ajoute que je découvre une nouvelle pathologie psychiatrique qui s'appelle la perversité politique dont je suis, apparemment, atteint.

Second point, vous dites que Ballainvilliers n'est pas intéressant à vendre parce que la population risque d'augmenter.

Vous dites aussi que Jean Ferrat ne sert à rien parce que la population ne va pas augmenter.

Un moment donné il faut savoir sur quel pied vous dansez, elle va augmenter ou elle ne va pas augmenter ? On va avoir besoin de places dans les écoles ou pas ? Donc on garde Ballainvilliers.

Nous pensons que c'est une erreur, d'autant plus que ce bâtiment n'est pas aux normes, et que si vous voulez l'utiliser pour une autre destination, je ne sais pas laquelle, il va falloir le mettre aux normes construire un ascenseur parce qu'il y a des étages, revoir toute l'isolation

etc... Non seulement on se prive d'une recette de 400 000 € mais on se prépare à quelques frais de remise à niveau.

Vous nous annoncez des histoires de prêts relais, de lignes de trésorerie etc..., c'est formidable c'est ce qu'on disait en avril, il ne faut pas se précipiter sur l'emprunt, il y a d'autres solutions.

Monsieur BRUNIE : Mais Monsieur LAMOUR nous avons besoin des deux.

Monsieur LAMOUR : Ce n'est pas la question, on a besoin des deux, sauf que l'on emprunte au dernier moment.

Vous nous dites que le taux de votre prêt relais est à 2% et, votre prêt sur 7 ans, sur 15 ans, est à 3,16%.

Vous revenez, vous avez fait un joli coup pour éreinter notre gestion qui était lamentable, nous étions les pires gestionnaires qui soient et puis petit à petit vous lancez une ligne de trésorerie, un emprunt etc...

Je vous l'avais dit Monsieur BRUNIE, Monsieur HAMON, je vous avais dit en avril je prends date ce soir, parce que vous nous avez fait une grande déferlante.

Monsieur HAMON : Monsieur LAMOUR, allez droit au but s'il vous plaît.

Monsieur LAMOUR : Je sais bien que cela vous gêne ce que je suis en train de dire mais je peux quand même finir.

Nous ne voterons évidemment pas ce budget supplémentaire parce qu'il endette excessivement la commune et vous nous avez donné l'explication, dans l'écho des coquelicots nous nous sommes trompés, effectivement.

Pourquoi tout ce bruit autour de la mauvaise gestion ? Pourquoi tout d'un coup tout va mal ?

Vous n'empruntez pas pour financer vos projets vous êtes en train de nous annoncer que vous n'allez rien faire et que votre programme, avec des papothèques dans la Grange aux Dîmes etc... Vous ne pourrez pas le financer.

La différence entre votre programme et le nôtre, c'est que le seul gros investissement que nous avions prévu c'était la médiathèque dans la Grange aux Dîmes et c'était financer au $\frac{3}{4}$ par le Val d'Orge.

Nous avons compris ce soir toute la manipulation de la mauvaise gestion qui sert à annoncer aux Longipontains que votre programme ne sera pas appliqué.

Nous ne voterons pas ce budget.

Et pour finir, quand vous parlez de mauvaise gestion, vous donnez l'impression que l'on a jeté l'argent par la fenêtre mais vous plaisantez ou quoi ?

Au final on a enrichi le patrimoine de la commune avec un groupe scolaire et un accueil de loisirs qui va servir dès septembre.

Monsieur HAMON : Comme l'a dit Monsieur BRUNIE, effectivement pendant deux ans nous n'allons pas faire de travaux, de gros investissements dans la commune.

Nous allons payer vos dettes, nous allons payer vos dépenses inconsidérées avec une population scolaire en baisse.

Maintenant un programme c'est six ans Monsieur LAMOUR, et nous nous donnons les quatre années suivantes pour réaliser nos projets.

VOTE : Pour modifier le budget supplémentaire 2014 comme suit :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Investissement	Dépenses	Recettes
Chapitres	7 834 241	7 834 241	Chapitres	5 021 842	5 021 842
011	43 510		16	26 300	
			20	105 000	
014	29 996		21	-52 113	
65	4 500		16		758 891
66	11 000		021		-279 704
023	-279 704		024		-400 000
73		-18 597			
74		-248 097			
Total BP 2014	7 627 547	7 627 547		5 101 029	5 101 029

POUR

M. Philippe HAMON, M. Claude COLLIN, Mme Viviane GREINER, M. Jean-Jacques SCHERCHEN, Mme Anne-Catherine MEHL, M. Pascal AMRHEIN, Mme Frédérique GUERIN, M. Jean-Claude BRUNIE, Mme Christelle POULIQUEN Mme Françoise JEANNERET, Mme Raymonde SLADKY, M. Jean-Pierre LENTIGNAC, M. Dominique DESVIGNES, M. Michel GARCIA, Mme Françoise JOIN, M. Yves JESBAC, M. Patrick GAMACHE, M. Christian CLOUARD, Mme Sophie MAILLART, M. Franck FAUVEL, Mme Delphine DANTEC, Mme Ghislaine FABBRO

CONTRE

Mme Christine ANTONI, Mme Martine THOMPSON, M. Alain LAMOUR, Mme Delphine ANTONETTI, M. Pierre VIBET, Mme Béatrice DUPERRON, M. Alexandre FACCHIN

IX – DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL – Rapporteur Madame MEHL.

Madame MEHL : Le Maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions.

Considérant qu'il y a lieu de reporter le point 20 de la délibération 026-2014.

De modifier le point 20 de la délibération n°026-2014 de la façon suivante : « *De réaliser les lignes de trésorerie sur la base du montant maximum autorisé par le conseil municipal à savoir 1 500 000 euros ;* »

Monsieur LAMOUR : Nous allons voter contre, non pas sur le principe de la ligne de trésorerie qui est bien sûr nécessaire, mais nous votons contre la délégation faite au Maire. C'est une somme excessive, c'est un chèque en blanc sur tout le mandat et même nous, quand on était dans la majorité, nous avons limité ces montants.

Monsieur HAMON : même vous vous aviez limité ces montants, alors là je suis impressionné.

VOTE : Pour modifier le point 20 de la délibération n° 026-2014

POUR

M. Philippe HAMON, M. Claude COLLIN, Mme Viviane GREINER, M. Jean-Jacques SCHERCHEN, Mme Anne-Catherine MEHL, M. Pascal AMRHEIN, Mme Frédérique GUERIN, M. Jean-Claude BRUNIE, Mme Christelle POULIQUEN Mme Françoise JEANNERET, Mme Raymonde SLADKY, M. Jean-Pierre LENTIGNAC, M. Dominique DESVIGNES, M. Michel GARCIA, Mme Françoise JOIN, M. Yves JESBAC, M. Patrick

GAMACHE, M. Christian CLOUARD, Mme Sophie MAILLART, M. Franck FAUVEL, Mme Delphine DANTEC, Mme Ghislaine FABBRO

CONTRE

Mme Christine ANTONI, Mme Martine THOMPSON, M. Alain LAMOUR, Mme Delphine ANTONETTI, M. Pierre VIBET, Mme Béatrice DUPERRON, M. Alexandre FACCHIN

X – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES ET RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL D'ORGE – Rapporteur Monsieur BRUNIE

Monsieur BRUNIE : Dans le souci d'une bonne organisation des services, la commune de Longpont sur Orge a décidé de mettre à la disposition de la communauté d'agglomération du Val d'Orge une partie de ses services pour l'exercice des compétences équipements culturels et de voirie et parcs de stationnement.

Dans le cadre du transfert de voirie, la commune de Longpont sur Orge exécutera au bénéfice de la communauté d'agglomération du Val d'Orge, et sur une période ponctuelle, des interventions d'ordre technique.

Les dépenses de fonctionnement seront évaluées par la commune de Longpont sur Orge à raison du temps passé, des moyens techniques et du matériel consommable utilisé pour ces charges de voirie.

Les dépenses de fonctionnement de la bibliothèque relatives au 127 m² mis à disposition de la communauté d'agglomération feront l'objet d'un titre de recettes.

VOTE : Pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de services et de répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement entre la commune de Longpont sur Orge et la communauté d'agglomération du Val d'Orge, à la majorité absolue.

XI – COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) - LISTE DES CONTRIBUABLES – Rapporteur Monsieur GAMACHE

Monsieur GAMACHE : Il s'agit de désigner les membres de la CCID – Commission Communale des Impôts Directs.

Cette commission, pour ceux qui ne la connaissent pas intervient, pour dresser la liste des locaux de référence pour déterminer les valeurs locatives.

Elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés.

Elle donne des avis sur les réclamations que l'on reçoit des contribuables.

C'est une commission extra municipale, il faut désigner seize titulaires, seize suppléants, sachant que les services de l'Etat en retiennent la moitié.

Il faut également qu'il y ait parmi les membres, deux contribuables extérieurs à la commune.

La liste proposée pour titulaires est la suivante :

- VALIN Jean-Yves
- BAILLON Louissette
- JULIEN Christian
- XAVIER Jocelyne
- FOUQUET Philippe
- CHIKH Myriam
- HUMBERT Erwan
- MEUNIER Mireille

- PORCHER Gérard
- POULIN Nicole
- MANCEAU Frédéric
- DECLEF Philippe
- DAUBANES Stéphane
- BOMY Patrick
- ADROIT Carine
- CRINE Serge

La liste proposée pour suppléants est la suivante :

- VANNIER Frédéric
- BONNAL Louis
- VINCENT Gérard
- LEROUX Pierre
- POULIQUEN Dominique
- HINDRYCHX Christophe
- POISSON Michel
- BARDY Philippe
- FABRE Dominique
- FORQUIGNON Michelle
- NOEL Thierry
- BAROCHE Gérard
- BERTORELLI Sandra
- POMET Stéphane
- BROCHARD Laetitia
- BOURGY Jacques

Je précise que les membres extérieurs sont Monsieur Serge CRINE, de Brétigny sur orge qui a déjà été membre d'une commission (titulaire) et Monsieur Jacques BOURGY (suppléant).

Madame THOMPSON : Visiblement vous oubliez toujours mon nom.

Nous avons proposé deux candidats, à votre demande, et il n'y a qu'un candidat qui est inscrit sur la liste.

Monsieur GAMACHE : Ce sont les noms de jeune fille que nous avons inscrits mais vos deux candidats y sont.

Madame THOMPSON: Excusez-moi.

VOTE : Pour désigner les membres à la CCID listés ci-dessus à la majorité absolue.

XII – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LE SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DE L'ORGE AVAL (SIVOA) CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN ESPACE BOISÉ SUR LE DOMAINE DU DIOCÈSE DE PARIS – Rapporteur Monsieur GAMACHE

Monsieur GAMACHE : Il s'agit de l'acquisition d'un terrain faite par le SIVOA qui a compétence pour protéger de manière générale tous les terrains qui sont à proximité des rivières.

Il s'agit du terrain qui est au nord de l'ARP le propriétaire sera donc le SIVOA et la commune est co-fianceur. Nous pouvons également percevoir une subvention du Conseil Général.

Le prix d'achat est de 200 000 €, nous mettons au budget 100 000 € au départ sachant qu'il y aura la recette qui viendra en déduction lorsque l'on aura une partie de la subvention.
Le coût définitif pour la commune est de 31 600 €.

Monsieur FACCHIN : Que souhaitez-vous faire de ce parc, outre les abords de la rivière qui sont pour le SIVOA, en termes de gestion des crues et autres, la partie nord qui est assez grande et qui est à côté du bois des échassons. Est-ce que vous avez l'intention de faire, comme nous l'avions prévu, d'ouvrir le parc à la population pour qu'elle puisse l'utiliser en tant que parc public ?

Monsieur GAMACHE : C'est ce qui est prévu dans les délibérations.

Monsieur HAMON : Effectivement, c'est ce qui est prévu. Une sécurisation des accès sera mise en place parce qu'avec les problèmes de délinquance qu'il y a dans le petit bois, il ne faut pas laisser un accès libre à cette zone, très reculée et très isolée.

VOTE : Pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention financière avec le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA) concernant l'acquisition d'un espace boisé sur le domaine du Diocèse de Paris, à la majorité absolue.

XIII – ENGAGEMENT TRIENNAL DE PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX POUR LA PÉRIODE 2014-2016 – Rapporteur Monsieur GAMACHE

Monsieur GAMACHE : L'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) impose aux communes n'ayant pas atteint un taux minimal fixé à 25% de logements locatifs sociaux, de s'engager sur un objectif minimal de production de logements par période triennale. Au début de chaque nouvelle période, le conseil municipal doit délibérer sur l'objectif triennal de production de logements locatifs sociaux. Pour la période 2014-2016 la commune doit réaliser 122 logements locatifs sociaux comprenant au moins 36 PLAI et au maximum 24 PLS.

Nous sommes actuellement à 42 sur la 1^{ère} année.

Monsieur LAMOUR : Vous êtes à 42 logements sociaux pour cette année ?

Monsieur GAMACHE : Oui, y compris l'ARP.

Monsieur LAMOUR : L'ARP n'est pas sur cette année.

Monsieur HAMON : C'est à la date de l'agrément pour les bailleurs sociaux.

Monsieur LAMOUR : 122 logements sur trois ans, Monsieur Hamon vous n'avez pas réussi à négocier avec le préfet puisque vous nous disiez qu'en négociant on obtient tout ce qu'on veut et bien non, on n'obtient pas tout ce que l'on veut c'est un chiffre, c'est mathématique. Pensez-vous que c'est en lançant une procédure de révision du PLU qu'on s'engage à favoriser la réalisation de logements sociaux ?

Le conseil municipal s'engage à favoriser la réalisation de logements sociaux et dans le même temps, vous avez voté une délibération pour réviser le PLU intégralement.

Vous pensez qu'il n'y a pas contradictions entre les délibérations.

Vous ne pensez pas que la Préfecture va se demander pourquoi vous vous engagez à favoriser les logements sociaux alors que trois mois avant vous votez une révision du PLU.

Monsieur HAMON : Vous êtes beaucoup plus inquiet que le Sous-préfet de Palaiseau avec qui j'étais cet après-midi et avec qui j'ai évoqué cette question de révision du PLU ainsi que cette construction de logement sociaux.

Il est beaucoup moins inquiet que vous et je pense qu'il est un petit peu mieux informé et mieux placé pour dire qu'effectivement rien ne nous empêchera de mener ce seuil de 122 logements à terme.

Monsieur LAMOUR : Vous imaginez bien qu'on va voter cet engagement, là n'est pas la question.

Je m'étonne, mais bon je n'étais pas dans le bureau du Sous-préfet, je ne peux pas savoir qu'un Sous-préfet qui voit un Maire qui est en train de réviser le PLU dans une commune en carence, nous sommes à 6,5 - 7%, loin des 25%, ne soit pas inquiet.

Si vous ne tenez pas l'engagement triennal, ça va être encore pire les trois prochaines années. Le chiffre de 122 est calculé à 25% du manque de logements sociaux et le prochain engagement triennal c'est 35% ou 30%, si vous ne l'avez pas tenu cette année, 25% du nombre, cela va être encore pire et je ne vous parle pas des pénalités. On vote cet engagement, et on va voir comment vous allez le tenir.

Monsieur HAMON : Tout à fait Monsieur LAMOUR, et c'est vrai qu'entre temps, comme je l'avais pressenti il y a quelques mois, nous avons quand même perdu Madame DUFLOT ce que vous regrettez certainement.

Monsieur LAMOUR : Cela n'a aucun rapport, les 25% n'ont pas changé. On a perdu Madame DUFLOT et les 25% sont toujours là.

VOTE : Pour favoriser la réalisation de 122 logements locatifs sociaux dans la période triennale de 2014 à 2016 à la majorité absolue.

XIV – PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DE LA SURCHARGE FONCIÈRE POUR L'ASSOCIATION MONDE EN MARGE MONDE EN MARCHÉ RELATIVE AU BIEN SIS 26, RUE DU PERRAY – Rapporteur Monsieur GAMACHE

Monsieur GAMACHE : Cette association fait partie des bailleurs sociaux qui permettent à la mairie de Longpont de réaliser des logements sociaux.

Les 9 logements réalisés 26 rue du Perray n'ont pas encore obtenu l'agrément de l'Etat et donc vont être comptabilisés pour la période triennale dont on vient de parler 2014-2016.

Aujourd'hui l'association demande à la commune de prendre en charge 10% de la surcharge foncière, soit 85 984,65 €.

Cette somme permettra une baisse du prélèvement annuel de l'année 2016.

Monsieur LAMOUR : Cette surcharge foncière ne fait-elle pas du mal ?

Monsieur BRUNIE : Je ne vois pas pourquoi vous posez cette question puisque la surcharge foncière que nous allons payer cette année viendra en moins des pénalités pour insuffisance de logements sociaux que nous aurons à payer en 2016.

Nous payons cette année pour économiser en 2016, c'est de la bonne gestion.

Monsieur LAMOUR : C'était de l'humour.

VOTE : Pour participer à hauteur de 85 984,65 € au titre de la surcharge foncière de l'opération 26 rue du Perray, réalisée par l'Association Monde en Marge, Monde en Marche (A.M.M.M.M.) à la majorité absolue.

Monsieur GAMACHE : Dans le cadre de l'urbanisme, je tenais à répondre à Monsieur LAMOUR sur sa question posée lors du dernier conseil municipal sur le terrain RITZ.

Il y a eu un procès-verbal en mars 2014 et une procédure de référé prévue, initialement le 20 mai, a été reportée au 26 juin.

De la même manière, le procès SUZON dont on avait un vote la dernière fois était prévu hier et est reporté à jeudi prochain au TGI à 9h00.

Maître COUSSY s'était trompé dans les dates.

XV-MOTION SUR LES RYTHMES SCOLAIRES – Rapporteur Monsieur AMRHEIN

Monsieur AMRHEIN : Je vous propose d'adopter la motion suivante, à la suite du refus du directeur d'académie, aux communes de Longpont et de Brétigny, de pouvoir changer et de proposer des rythmes scolaires selon la loi de Benoit HAMON du 7 mai.

Nous avons reçu une lettre du directeur de l'académie nous interdisant de changer les rythmes scolaires.

Je propose la motion suivante :

“Le conseil municipal de Longpont sur Orge ayant constaté les difficultés de mise en place de la réforme des rythmes scolaires, notamment les incertitudes liées à son financement pour le long terme, le manque d'adhésion des équipes pédagogiques, les nombreuses contestations des parents au regard de l'importance de ces changements pour les familles et l'équilibre des enfants, la difficulté pour une nouvelle équipe municipale de traiter le dossier dans des délais extrêmement contraints, l'interdiction de l'inspecteur d'académie de modifier pour la commune de Longpont sur Orge les horaires et le scénario validé le 6 décembre 2013 allant contre la proposition d'assouplissement faite par le Ministre de l'Education Nationale, exprime sa préoccupation quant à la mise en place de cette réforme et demande de prolonger la concertation avec les parents d'élèves, les enseignants, les élèves, les intervenants pressentis dans le but d'élaborer un projet satisfaisant pour tous, d'affiner les propositions d'activités et garantir leur financement de pouvoir après un retour d'expérience d'un trimestre mettre en place un scénario pour la rentrée 2015-2016, entrant dans le décret du 7 mai 2014 permettant de regrouper les NAP sur une demie journée ou sur un rythme alterné.”

Madame THOMPSON : Nous allons voter contre cette motion, vous nous demandez un mot d'excuse.

Nous avons eu une commission scolaire le 16 mai et nous devons avoir début juin une commission avec les parents d'élèves pour voir les plannings pour le 1^{er} trimestre.

Nous sommes le 17 juin et il n'y a pas de convocation alors que vous parlez de concertation. J'aimerais que la concertation, effectivement, puisse avoir lieu avant les vacances sur ces plannings de NAP.

Dernière remarque, à qui s'adresse cette motion? Il n'y a pas de destinataire.

Monsieur AMRHEIN : Les parents ont reçu un courrier qui a été distribué ces derniers jours leur donnant toutes dispositions sur l'emploi du temps des NAP en primaire et en maternelle.

On leur a précisé que la prochaine réunion du mois de juin n'était pas nécessaire puisqu'on attend le retour d'un questionnaire qui va être distribué avant les vacances afin de pouvoir estimer le nombre d'élèves qui vont faire, soit les NAP, soit aller aux études, soit sortir à 15h45.

Ce courrier a été distribué et résume très bien le schéma, le programme de ce qui a été fait et à partir du 15 septembre on fera une commission scolaire élargie.

En ce qui concerne la motion, elle s'adresse à Monsieur Benoit HAMON. Elle sera adressée avec une lettre.

VOTE : Pour adopter la motion relative à l'application des rythmes scolaires à la majorité absolue

POUR

M. Philippe HAMON, M. Claude COLLIN, Mme Viviane GREINER, M. Jean-Jacques SCHERCHEN, Mme Anne-Catherine MEHL, M. Pascal AMRHEIN, Mme Frédérique GUERIN, M. Jean-Claude BRUNIE, Mme Christelle POULIQUEN Mme Françoise JEANNERET, Mme Raymonde SLADKY, M. Jean-Pierre LENTIGNAC, M. Dominique DESVIGNES, M. Michel GARCIA, Mme Françoise JOIN, M. Yves JESBAC, M. Patrick GAMACHE, M. Christian CLOUARD, Mme Sophie MAILLART, M. Franck FAUVEL, Mme Delphine DANTEC, Mme Ghislaine FABBRO

CONTRE

Mme Christine ANTONI, Mme Martine THOMPSON, M. Alain LAMOUR, Mme Delphine ANTONETTI, M. Pierre VIBET, Mme Béatrice DUPERRON, M. Alexandre FACCHIN

Informations sur la commission MAPA

Monsieur HAMON : Les membres de la commission MAPA seront les mêmes que ceux pour la commission d'appel d'offres à savoir :

en tant que membres titulaires

- Monsieur Michel GARCIA
- Monsieur Jean-Claude BRUNIE
- Monsieur Claude COLLIN
- Madame Dominique DESVIGNES
- Monsieur Alexandre FACCHIN

en tant que membres suppléants

- Monsieur Patrick GAMACHE
- Madame Viviane GREINER
- Monsieur Jean-Jacques SCHERCHEN
- Madame Christelle POULIQUEN
- Madame Martine THOMPSON

Informations sur le séjour en Allemagne avec le comité de jumelage

Monsieur SCHERCHEN : Je voudrais porter à la connaissance de la représentation municipale et au public présent un bref compte rendu de la rencontre que nous avons eue récemment, le 29 mai et le 1^{er} juin dernier, avec nos amis de la commune jumelée.

Nous étions 50 personnes de Longpont y compris les 9 élèves que Mesdames Evelyne ANCEL et Françoise MENYE-BELLA, professeurs des écoles au groupe scolaire des Echassons avaient amenés avec elles.

La commune était représentée par notre collègue Monsieur Alain LAMOUR et moi-même.

Le voyage s'est fait en car et a duré 11h.

Nous avons un seul chauffeur et il y avait, vous vous en doutez, des étapes pour respecter la loi.

Le 1^{er} soir s'est passé dans les familles et nous avons parfaitement été reçus, à la fois par le comité de jumelage allemand, et par le bourgmester, que je connais de longues dates.

Le vendredi matin, il nous a été proposé la visite de la ville de Kassel, une ville située dans la banlieue.

Ce qui est à remarquer avec cette ville, c'est qu'elle représente 200 000 habitants et c'est là que les deux frères GRIMM, Yacob et Wilhelm, ont passé de nombreuses années.

C'est une ville qui mérite d'être connue, elle est superbe et l'UNESCO dit à son sujet : « *la grande taille du parc de ses jeux d'eau ainsi que l'imposante statue d'Hercule constitue l'expression du pouvoir absolu en Europe et l'enceinte témoigne des conceptions esthétiques des périodes baroques et romantiques* »

Je pense que notre collègue Monsieur Alain LAMOUR doit également en avoir gardé un excellent souvenir.

La journée s'est achevée par la visite d'une brasserie locale et le repas qui a suivi nous a permis de déguster les différentes qualités de bières élaborées dans cette brasserie.

Le samedi était une visite libre avec les familles accueillantes et certains parmi nous ont pu visiter un éco village constitué uniquement de maisons qui ont été détruites et reconstruites sur place telles qu'elles étaient dans leur ville d'origine.

C'est extrêmement sympathique, on le voit également en Alsace, il y a un éco musée que l'on peut visiter.

Ce qui est intéressant, c'est de voir les vieux métiers qu'il y avait, semblables bien sûr aux nôtres, et surtout un central téléphonique construit il y a de nombreuses années, qui fonctionne encore.

Le samedi soir, la réception officielle s'est déroulée avec repas et soirée de fête, avec un superbe et très entraînant orchestre de jazz.

Les plus mordus se sont couchés vers 2h ou 3h du matin.

Dimanche matin nous avons pu assister, avec un temps extrêmement serein, à un culte protestant et catholique en plein air sur le parvis de l'église.

Les enfants des écoles ont pu chanter en allemand ce qui a plu à nos hôtes.

Un repas a eu lieu de nouveau le dimanche, confectionné par nos hôtes et largement arrosé de leur excellente bière.

Après des adieux plein de nostalgie, nous nous sommes promis de nous retrouver l'année prochaine à Longpont sur Orge.

Monsieur LAMOUR : Je voulais préciser que la nostalgie n'était pas due à la bière.

Questions diverses

Monsieur LAMOUR : La 1^{ère} question porte sur les procès-verbaux des conseils municipaux, nous en sommes au 4^{ème} et cela commence à faire beaucoup, mais Madame MEHL a répondu.

La 2^{ème} question porte sur les commissions. Nous nous étonnons que la commission finance n'ait pas été réunie avant le budget supplémentaire, ce qui serait la moindre des choses.

En dehors de la commission scolaire et appel d'offres, aucune autre commission n'a été installée.

La 3^{ème} question porte sur le règlement intérieur : quid du règlement intérieur.

Monsieur HAMON : Une équipe municipale à 6 mois pour faire adopter un règlement intérieur. Cette adoption est prévue pour le conseil municipal du mois de septembre.

Monsieur LAMOUR : Dernière question que j'ai déjà posée la dernière fois mais vous m'avez renvoyé au règlement intérieur. Est-ce que vous comptez donner la parole au public ?

Monsieur HAMON : Tout à fait, la parole sera donnée au public et le public sait bien qu'il peut nous joindre à tout moment. D'ailleurs il ne s'en prive pas.

Les Longipontains ont pris l'habitude de venir nous interpellier lorsque nous sommes présents en mairie et tous les adjoints ont eu l'occasion de répondre à beaucoup de questions sur des sujets bien précis comme l'urbanisme ou les affaires scolaires.

Je vous le confirme, cette parole donnée au public sera à l'image de ce qui s'est passé lors du précédent mandat, la parole sera donnée à la fin de chaque conseil municipal et cela sera mis en place à partir du mois de septembre.

Monsieur SCHERCHEN : Je voulais simplement dire qu'il y a déjà eu une commission dans le cadre du CCAS et nous nous voyons vendredi prochain pour une seconde mise au point notamment, pour le vote du compte administratif.

Monsieur FACCHIN : Je vous informe que je présente ma démission du conseil municipal. Après un engagement important pour la ville en tant que Maire-adjoint, et maintenant en tant qu'opposition, j'ai choisi de m'engager dans la vie locale différemment et notamment, auprès de l'association Monde en Marge Monde en Marche. J'aurai donc l'occasion de voir beaucoup des élus assis autour de cette table mais dans une autre position et j'espère que nous ferons du travail à ce niveau là.

Monsieur HAMON : Je salue votre engagement Monsieur FACCHIN et personnellement, je le regrette parce que vous avez été un Maire-adjoint très constructif qui a travaillé sérieusement, qui n'a jamais occulté les choix qu'il a pu faire. Je regretterai donc votre niveau de compétence en matière de travaux, je vous l'ai déjà dit et je le redis aujourd'hui publiquement.

Je vous donne rendez-vous au festival de la Saint-Jean les 28 et 29 juin.

Demain soir à 18h30, il y a l'appel du 18 juin du Général De Gaulle, une petite cérémonie aura lieu. Vous êtes tous les bienvenus à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.